

PATRIMOINE / Des aides financières vont être échelonnées sur trois ans

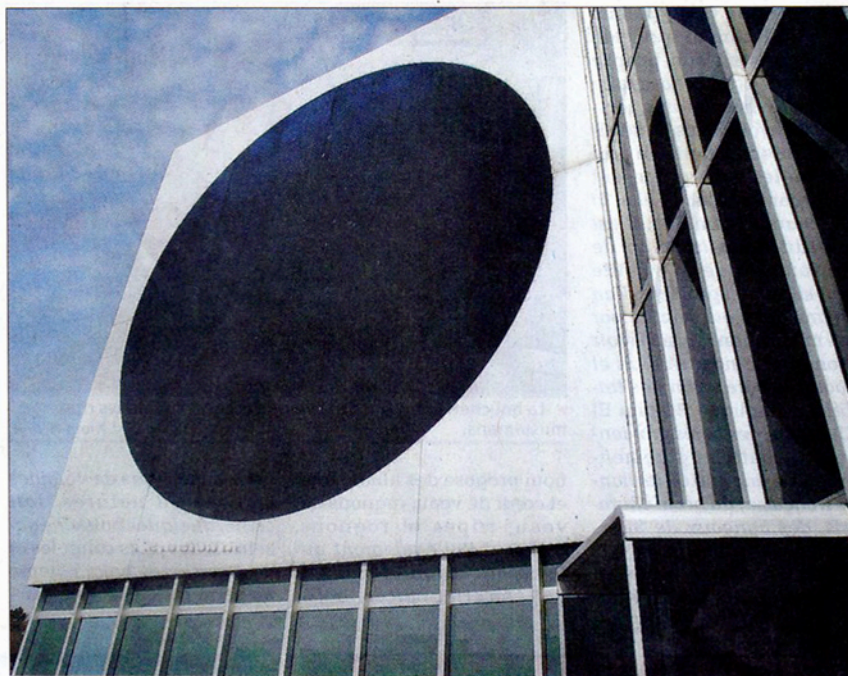
# Fondation Vasarely : Ville et État promettent 450 000€

Par Paul-Henry Fleur  
phfleur@laprovence-presse.fr

Le conseil d'administration de la fondation Vasarely s'est tenu vendredi après-midi. Il a duré quelque quatre heures, n'étant interrompu que par le départ de certains administrateurs, qui devaient prendre un train, et par le vernissage de l'exposition "Natural Digital" (cf. ci-dessous).

Autour de M<sup>e</sup> Renaud Belnet, le président de la Fondation, se trouvaient les quinze membres du conseil d'administration - treize présents, deux représentés - trois personnes présentes en tant qu'observateurs - Sophie Joissains, au titre de la communauté du Pays d'Aix, Patricia Larnaudie, l'adjointe déléguée aux enseignements artistiques, et Thierry Roche, le chef du service "culture" de la mairie d'Aix - ainsi que les directeurs administratif et artistique de la Fondation.

Maryse Joissains avait donné son pouvoir au directeur régional des affaires culturelles, Jean-Luc Bredel. Ce dernier a annoncé que la ville d'Aix allait verser 100 000€ sur trois ans pour la réhabilitation du bâtiment de la Fondation, et que l'État suivrait à hauteur de



► L'avenir de la Fondation Vasarely est souriant quant à la rénovation du bâtiment, mais indécis quant à son contenu culturel, et toujours suspendu à des actions en justice. / PHOTO SERGE GUÉROULT

50 000€. La Fondation espère voir les autres collectivités suivre le mouvement. Par ailleurs, il a été évoqué l'éventualité que l'association "Seconde Nature" - et peut-être d'autres - s'installe dans les lieux. Mais l'essentiel était peut-être ailleurs. Car le conseil d'administration s'est tenu dans

une ambiance parfois houleuse. Pierre Vasarely, le petit-fils de Victor Vasarely, avait fait venir un huissier. Il a rappelé que plusieurs des administrateurs de la Fondation s'y trouvaient illégalement depuis 1997, et que de ce fait, les actes pris par le conseil d'administration depuis cette date - notamment

l'élection de l'actuel président - étaient entachés d'illégalité. Il a saisi la justice, laquelle a rendu une ordonnance enjoignant à la Fondation de présenter ses conclusions sur le fond de l'affaire avant le 22 juin prochain. "Faute de quoi l'affaire sera clôturée et fixée en audience de plaidoirie". ■